

MOE - Comment rouvrir une situation de travaux ?

Matthew WRAY - 2026-05-27 - [Situations de travaux / Notes d'honoraires](#)

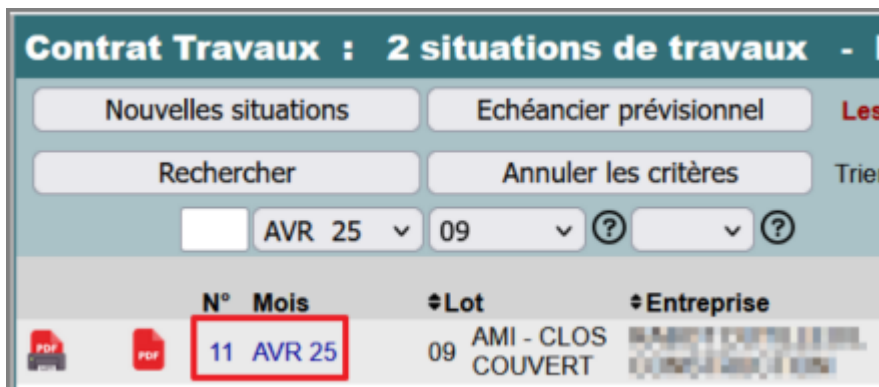
Si une entreprise n'a plus la possibilité de saisir son avancement et de valider sa situation c'est sans doute dû au dépassement du délai de demande d'acompte.

La fin de ce délai est indiquée en haut de la situation :

Pointage de l'avancement par **GRUPEP MOBILIT** depuis le 20/04/2025
 Situation initiée par **AMMI**. **Date limite de la demande : 20/05/2025**

Pour la modifier et rendre la main à l'entreprise sur sa saisie d'avancement et sa demande d'acompte, suivez les étapes 1 à 3 ci-dessous.

1) Ouvrir la situation (N° ou Mois dans la liste) :



Contrat Travaux : 2 situations de travaux - 1			
Nouvelles situations		Echéancier prévisionnel	
Rechercher		Annuler les critères	
	AVR 25	09	
N°	Mois	Lot	Entreprise
11	AVR 25	09 AMI - CLOS COUVERT	GRUPEP MOBILIT

2) Cliquer Modifier informations :

Pointage de l'avancement par **GRUPEP MOBILIT** depuis le 20/04/2025
 Situation initiée par **AMMI**. Date limite de la demande : 20/05/2025

Entreprise	:	GRUPEP MOBILIT - SAS GRUPEP MOBILIT 11, rue de la République 83000 TULON SIREN 511 200 000 - RCS TULON N° SIRET 511 200 000 0000 - Code APE 4322Z N° de TVA intracommunautaire FR 51 200 000 000	
Lot	:	09 - AMI - CLOS COUVERT	
Situation N°	:	11 - AVRIL 2025	Modifier informations
Marché HT	:	€	
Travaux modificatifs HT	:	0.00 €	
Marché + Travaux modificatifs HT	:	€	
Retenue de garantie 5 %	:	€	

3) Saisir une date à venir et enregistrer :

Entreprise	:	SAINT-PIERRE, MAIRIE - BREST
Lot	:	09 - AMI - CLOS COUVERT
Situation N°	:	11 ▾ Avr. 2025 ▾
Date situation	:	30/04/2025
Date limite demande d'acompte	:	31/05/2025
Titre	:	SITUATION MENSUELLE DES TRAVAUX
N° interne de facture	:	
Taux de TVA	:	20 % ▾
Observations	:	
DGD	:	<input type="checkbox"/>
Déblocage retenue de garantie	:	<input type="checkbox"/>

NB : si vous supprimez la date limite, la situation reste verrouillée pour l'entreprise.